

Les familles à l'épreuve du confinement : la médiation familiale une fenêtre vers l'extérieur

COLIN MAILLARD

Colin Maillard est une association de Loi 1901 créée en 1989.

C'est un espace rencontre parents-enfants dont la mission première est d'organiser des rencontres entre les enfants et leurs parents dans les situations de séparation ou de divorce complexe, ou lorsque les enfants sont placés sur mesures judiciaires (juge pour enfants) ou administratives.

Son objectif est de permettre la restauration ou le maintien du lien parent/enfant, quelle que soit la situation des couples et des familles.

Depuis 2005, Colin Maillard a ouvert un service de médiation familiale.

La médiation familiale s'adresse aux personnes confrontées à un conflit dans la famille. Elle leur permet de trouver des solutions concrètes aux problèmes rencontrés et de rétablir une communication sereine.

36 jours de confinement, de huis clos familial achevés...une vingtaine à venir selon les projections les plus optimistes.

C'est à plus de 50 jours de cohabitation forcée que les plus de 18 millions de familles françaises ont à faire face en ce début d'année.

Occasion inespérée d'un temps suspendu pour se retrouver pour certains, défis collectifs et individuels pour d'autres.

Il existe aujourd'hui autant de façon de vivre le confinement que de fonctionnements familiaux.

Une similitude semble pourtant exister : la nécessité pour chacun de s'adapter, de façon collective et collaborative, à une situation pouvant s'avérer anxiogène. Mais, au cœur de la sphère privée, la famille se révèle être, dans une majorité de foyer, une contrepartie rassurante à un contexte sanitaire et social stressant, voir menaçant.

En tant que médiatrice, les liens étroits conservés avec les familles nous on permet d'observer combien **l'intérêt de l'enfant** en cette période troublée, invitait les parents, les familles à faire appel à leurs ressources et à leurs compétences afin de ne pas alourdir un contexte de vie déjà pesant.

Ils sont nombreux à avoir su se montrer à l'écoute et force de proposition, davantage magnanimes parfois ; constatant par la même qu'une autre forme de relation s'avérait possible si chacun accordait « une voix » à l'autre, une chance à la relation parentale, au profit de l'enfant, d'une coparentalité effective et d'un mieux-être dans la relation.

Cet élan constructif, né d'un contexte pourtant menaçant pourrait- t-il alors, étonnamment, guider certains parents, certaines familles en conflit, vers une « **sortie de crise** » et un réaménagement de leurs liens ?

Toutefois, lorsque les **relations familiales** ou parentales se voient malmenées en cette période de confinement, le huis clos imposé peut également s'avérer pesant, asphyxiant, parfois insoutenable.

En surcroît d'une situation et d'un confinement anxiogène, les parents doivent aujourd'hui « composer », 24 heures sur 24, avec des enfants et des adolescents « acteurs », dont la parole se veut libre et légitime, au moins égale à celle de l'adulte. Ces derniers, privés d'un extérieur souvent fondamental à leur équilibre peuvent se sentir, d'avantage encore, incompris, peu considérés ou victimes de décisions perçues comme despotiques.

Certaines relations parents/adolescents se voient ainsi malmenées, distendues, la communication s'avère rompue ou conflictuelle, entravant ainsi le maintien d'une relation apaisée, ou satisfaisante au moins, pour chacun.

Dans d'autres situations, lorsque le couple conjugal n'est plus, les relations parentales déjà complexes dans l'avant confinement, peuvent s'avérer parfaitement chaotiques, parfois même inexistantes aujourd'hui.

A l'heure où la justice est à l'arrêt, rares sont les recours possibles, les soutiens accessibles.

Il en est pourtant ainsi de la médiation familiale, qui propose aux familles et aux parents séparés, par le biais d'entretiens confidentiels, d'accompagner la gestion de leur conflit, travailler à la restauration de leur lien et à la reprise d'une relation satisfaisante pour chacun.

Le médiateur familial, tiers neutre, impartial et sans pouvoir de décision propose un temps défini, protégé, pour se donner le temps de réfléchir, d'appréhender le conflit et de le travailler, toujours avec le consentement libre et éclairé de ses participants.

Ainsi, la médiation se révèle être, encore davantage en cette période de confinement et dans ses suites, un soutien précieux dans la gestion des crises intrafamiliales, pour éviter l'écueil d'une rupture du lien entre ses membres.

Coordonnées

COLIN MAILLARD

16 bis rue Emile Decorps
69100 VILLEURBANNE

06.51.77.73.36 / 04.72.36.90.15

cmediationfamiliale@gmail.com

Site Internet :

www.association-colinmaillard.fr

L'association Colin Maillard, a fait le choix de maintenir ces espaces d'écoute et d'échange malgré le confinement.

Il nous semblait primordial de prendre soin de ces relations familiales mise à l'épreuve, de leur permettre de prendre le temps pour liquider, verbaliser toute la charge émotionnelle liée à cette situation.

Nous avons ainsi tenu à rester mobilisées afin de se situer au plus près, mais à bonne distance physique, des problématiques familiales, de continuer de faire vivre les processus de médiation en cours et se montrer disponibles pour les familles en demande d'étayage.

Aussi, les médiatrices de Colin Maillard assurent une permanence téléphonique quotidienne, des rendez-vous d'information gratuits, par téléphone ou visioconférence 3 jours par semaine, pouvant conduire à des processus de médiation familiale et a des rencontres physiques dans l'après confinement.

Ce processus s'adresse ainsi aux parents séparés ou en instance de séparation, aux parents et aux adolescents confrontés en conflit, aux grands parents qui souhaitent garder des liens avec leurs petits-enfants, aux fratries qui doivent s'entendre pour organiser le cadre de vie d'un parent âgé, de sa prise en charge ou encore engagés une succession conflictuelle.

Si des accords sont trouvés au cours du processus et relèvent de la compétence du tribunal judiciaire, les médiatrices pourront rédiger une convention, homologable dans des délais amoindris, par un juge aux affaires familiales dès la réouverture des tribunaux.

Si la problématique soulevée au cours des entretiens d'information ne semble pas relever d'une médiation familiale, nous nous efforçons d'orienter au mieux les familles sur les étayages adaptés (protection de l'enfance, conseil conjugal, thérapie familiale...).

C'est ainsi que l'association Colin Maillard, œuvrant depuis sa création en faveur de l'intérêt de l'enfant et des liens qui l'unisse à chacun de ses parents, se mobilise, de façon inédite mais engagée, pour de se mettre au service des familles et répondre aux besoins actuels et à venir.

Elodie Tallon
Médiatrice familiale à Colin Maillard